

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**

**- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 25 janvier au 31 janvier 2019**

Tunisie

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté le projet de loi organique du budget (LOB).*
- *La Tunisie a presque finalisé le plan d'action du groupe d'action financière (GAFI) selon le ministre conseiller auprès du chef de gouvernement, M. Fayçal Derbel, rendant possible sa sortie de la liste des pays « sous surveillance ».*
- *Malgré les réformes entreprises pour lutter contre la corruption, le classement de la Tunisie concernant l'indice de perception de la corruption élaboré par Transparency international demeure quasi inchangé.*
- *Selon l'Agence de promotion des investissements étrangers (FIPA), les flux d'IDE entrants bruts totaux en dinars tunisiens à destination de la Tunisie ont augmenté de +27,5% en 2018 par rapport à 2017 (+7,93% en euros).*
- *A l'occasion de la visite du chef du gouvernement Youssef Chahed en France, un forum d'affaires franco-tunisien se tiendra au Sénat le 15 février 2019.*
- *La Fédération tunisienne du textile et de l'habillement a annoncé lors de son congrès annuel dimanche 27 janvier 2019 à Sousse, la signature prochaine d'un pacte de relance avec le gouvernement.*
- *La Banque Centrale de Tunisie a publié récemment des circulaires relatives aux comptes et investissements en devises.*

Libye

- *La compagnie pétrolière nationale de la Libye « National Oil Corporation » augmente fortement son budget et son objectif de production pour 2019.*

TUNISIE

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté le projet de loi organique du budget (LOB).*

Le projet de loi relatif à la loi organique du budget a été adopté jeudi 31 janvier 2019 (122 voix pour, 3 abstentions et une voix contre). Cette loi vise à établir un nouveau mode de gestion des finances publiques (selon des objectifs), à travers plusieurs dispositions relatives à la bonne gouvernance, la transparence, la redevabilité et le contrôle des finances publiques.

- *La Tunisie a presque finalisé le plan d'action du groupe d'action financière (GAFI) selon le ministre conseiller auprès du chef de gouvernement, M. Fayçal Derbel, rendant possible sa sortie de la liste des pays « sous surveillance ».*

La Tunisie doit mettre en œuvre en intégralité le plan d'action du Groupe d'action financière (GAFI) pour sortir de la liste des pays « sous surveillance » dans les délais impartis, soit fin janvier 2019 au plus tard. L'adoption par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) de la loi relative au registre national des entreprises en novembre 2018 et du projet de loi amendement et complétant la loi sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent de 2015 le 10 janvier 2019 (publication au journal officiel de la République tunisienne le 29 janvier 2019), est un pas de plus vers la finalisation du plan d'action. Selon le ministre conseiller auprès du chef de gouvernement, M. Fayçal Derbel, qui s'est exprimé mercredi 30 janvier sur la radio RTCI, il ne reste plus que deux recommandations à accomplir : i/ la publication des décrets d'application de la loi relative au registre national des entreprises, pour que celle-ci puisse entrer en vigueur. Pour le ministre conseiller, « ils ont été présentés le lundi 28 janvier en conseil ministériel restreint et devraient donc être publiés très prochainement ». ii/ la publication des directives relatives aux diligences qui incombent aux professions non-financières désignées en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (avocats, experts-comptables, notaires, agents immobiliers, bijoutiers et directeurs de casinos). A ce propos, il ne manquerait plus que la directive des avocats selon M. Derbel. Celui-ci est confiant pour parvenir à un accord rapidement. Enfin, M. Derbel a précisé qu'une fois les documents nécessaires envoyés au GAFI, celui-ci se réunira en assemblée le 22 février 2019 à Paris, afin de statuer sur une sortie éventuelle de la Tunisie de la liste « des pays sous surveillance ». Rappelons qu'en tout état de cause, la sortie de liste ne devrait pas intervenir avant juin 2019.

- *Malgré les réformes entreprises pour lutter contre la corruption, le classement de la Tunisie concernant l'indice de perception de la corruption élaboré par Transparency international demeure quasi inchangé.*

Selon le [nouveau rapport de l'organisation non gouvernementale \(ONG\) Transparency International](#), la Tunisie a obtenu le score de 43/100 concernant l'indice de perception de la corruption en 2018, contre 42/100 en 2017 et 41/100 en 2015 et 2016. En conséquence, elle a progressé d'une place dans le classement international de l'indice de perception de la corruption pour l'année 2018, occupant désormais la 73^{ème} place sur 180 pays. La Tunisie est classée 7^{ème} dans la région arabe, à égalité avec le Maroc (qui a gagné 8 places en un an). Selon M. Achref Aouadi, président de l'organisation non gouvernementale I Watch (relais de Transparency International en Tunisie), les nombreuses réformes entreprises par le gouvernement tunisien en 2018 « ne se sont pas traduites au niveau des résultats, ce qui pousse à s'interroger sur la volonté politique réelle dans la guerre contre ce fléau ». Pour rappel, ont été adoptés cette année par l'Assemblée des représentants du peuple, la loi n°2018-52 relative au Registre national des entreprises, ainsi que la loi n° 2018-46 portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public.

- Selon l'Agence de promotion des investissements étrangers (FIPA), les flux d'IDE entrants bruts totaux en dinars tunisiens à destination de la Tunisie ont augmenté de +27,5% en 2018 par rapport à 2017 (+7,93% en euros).

Selon des données publiées par l'Agence de promotion des investissements étrangers (FIPA) le 30 janvier 2019, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants bruts en dinars tunisiens à destination de la Tunisie ont progressé de +27,5% en 2018 en glissement annuel (g.a.), s'élevant à 2,87 Mds TND (916,5 M EUR) en 2018, contre 2,25 Mds TND un an plus tôt. Le secteur qui a le plus contribué à la croissance des IDE en Tunisie est celui des services : il a contribué à la moitié de la croissance totale des IDE, du fait d'une hausse des IDE dans ce secteur de +94,86% en 2018 en g.a., après +14,06% en 2017 en g.a. Les secteurs de l'industrie et de l'énergie ont aussi connu une forte progression (respectivement +15,88% et +12,35%). Il est important de noter que la hausse des IDE entrants bruts vers la Tunisie est liée en grande partie à la dépréciation du dinar. La hausse s'avère en effet beaucoup plus faible en euros (+7,93%) qu'en dinars.

- A l'occasion de la visite du chef du gouvernement Youssef Chahed en France, un forum d'affaires franco-tunisien se tiendra au Sénat le 15 février 2019.

Dans le cadre du Haut Conseil de Coopération (HCC) qui se déroulera le 14 février 2019, le Chef du gouvernement tunisien Monsieur Youssef Chahed, effectuera une visite en France accompagné d'une délégation de Ministres. Le HCC, initié en 2017, vise à renforcer la coopération bilatérale dans quatre domaines prioritaires : l'économie, la sécurité, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture et la francophonie. Le lendemain de cet événement, se tiendra au Sénat le forum d'affaires franco-tunisien, afin d'échanger sur les enjeux et les opportunités économiques, pour un partenariat d'avenir entre les deux pays. Le forum prendra la forme d'une matinée de discussions autour de plusieurs thématiques (l'environnement des affaires et le financement des projets par exemple) et de tables rondes sectorielles axées sur les secteurs de l'énergie, de la santé et des transports. Cet événement apparaît comme une opportunité pour les entreprises françaises et tunisiennes désireuses de sonder le potentiel de développement commercial bilatéral, grâce à la présence des autorités tunisiennes et d'experts. Nous vous invitons à vous inscrire à ce forum à partir du lien suivant : <https://public.message-business.com/page/52490/953/page.aspx?xtor=erec-821>

- La Fédération tunisienne du textile et de l'habillement a annoncé lors de son congrès annuel dimanche 27 janvier 2019 à Sousse, la signature prochaine d'un pacte de relance avec le gouvernement.

Le 27 janvier 2019, la Fédération tunisienne du textile et de l'habillement (FTTH), qui réunit les principaux industriels du secteur en Tunisie, a tenu son congrès annuel à Sousse. Placé sous le thème «*Textile-Habillement : responsabilité, stratégie et développement*», l'événement a été inauguré par le Chef du gouvernement tunisien, M. Youssef Chahed, en la présence du Ministre de l'industrie, des PME et de l'énergie, du Président de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) ainsi que des Ambassadeurs français, allemand, et italien. Au cours de ce premier congrès, la FTTH a notamment annoncé la signature prochaine d'un pacte de relance avec le gouvernement tunisien, qui devrait permettre de porter le taux de valeur ajoutée à 40% d'ici 2023 et de créer 16 000 emplois en 2019. La FTTH a communiqué les principaux enjeux pour l'industrie du textile en Tunisie : les règles d'origine de l'Union Européenne (UE), la formation de la main-d'œuvre et l'accès aux financements. A noter que les règles d'origine de l'UE imposent aux industriels le recours à des matières premières issues de l'espace UE, sous peine d'être soumis à des droits de douanes lorsqu'ils exportent vers l'UE. Cela induit une augmentation significative des coûts de production (compte tenu du prix élevé des matières premières européennes) et donc diminue la compétitivité des produits textiles tunisiens.

- La Banque Centrale de Tunisie a publié récemment des circulaires relatives aux comptes et investissements en devises.

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a promulgué le 30 janvier 2019 deux nouvelles circulaires. La 1^{ère} circulaire [N°2019-01](#) est relative aux conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises par les sociétés résidentes ayant le label «*startup*». Elles peuvent désormais ouvrir un compte en devises («*comptes startup*») auprès des Intermédiaires Agréés. La 2^{ème} circulaire [N°2019-02](#) est relative à la ratification de la circulaire traitant de la Carte Technologique. Cette circulaire autorise, pour les transactions appelées «*Carte Technologique Internationale*» et dont la durée de validité est d'une année civile, à ce que le transfert soit effectué par carte de paiement internationale nominative. Pour rappel, la BCT avait publié le 26 décembre 2018 la Circulaire [N°2018-14](#) relative aux investissements en devises par des non-résidents en Tunisie. Elle fixe les modalités et procédures des déclarations d'investissement des non-résidents en devises, ainsi que les procédures des transferts des revenus des investissements des non-résidents (dividendes, jetons de présence et assimilés) et du produit de leur cession et de liquidation.

LIBYE

- La compagnie pétrolière nationale de la Libye «*National Oil Corporation*» augmente fortement son budget et son objectif de production pour 2019.

La compagnie pétrolière nationale de la Libye NOC (National Oil Corporation) est sur le point d'approuver son budget d'un montant de 50 Mds USD pour l'année 2019, dans le but d'accroître et d'améliorer les productions pétrolières et gazières. Pour rappel, le budget de l'Etat en 2018 (composé à 95% des revenus pétroliers) s'élevait à 31 Mds USD. L'objectif de production est de 1,6 M b/j en 2019 (contre 1,107 M b/j en 2018 selon une déclaration du président de la NOC le 6 janvier 2019, soit une progression de +44,5%) et 2 M b/j à l'horizon 2020.